

**COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>Date de convocation</b>	<b>Date d'affichage</b>	<b>Nombre de conseillers</b>
06/12/2024	13/12/2024	En exercice : 19 Présents : 17 Votants : 18

*L'an deux mil dix vingt quatre*

*Le 11 décembre à 20 Heures 00 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)*

**ETAIENT PRESENTS :**

HERVÉ Pascal, BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, GUIBLIN Aline, LE GONIDEC Guy, LANDAIS Fabienne, GORON Rémy, LAUNAY Chantal, BRIAND Henri, JALLU Yann, ALEXANDRE Pierre, LEGOUT Séverine, ROCHELLE Stéphane, SAINT MLEUX Xavier, JOUAUX Laëtitia, DURET François, DURAND Marie-Claude,

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**ABSENTS Excusés** : BOULET Peggy, BERTAUX Delphine

**ABSENTS** : Néant

**POUVOIR** : BERTAUX Delphine donne pouvoir à SAINT MLEUX Xavier

**Mme Marie-Claude DURAND a été élue secrétaire de séance.**

**N°03-11-2024 Autorisation de cession - 15, 17 et 19 rue de l'église**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal s'était prononcé lors de sa réunion du 19 juin pour la vente des bâtiments situés au 15, 17 et 19 rue de l'église, propriétés municipales.

A cette occasion la délibération prévoyait entre autres mesures qu'une servitude soit inscrite dans l'acte authentique afin de garantir le passage public entre le jardin de la Motte et la rue de l'Eglise.

Lors des opérations de bornage préalables à la vente le géomètre a pointé la nécessité de procéder à la réalisation d'une division volumétrique, la réalisation d'un état descriptif de division et l'écriture de statuts pour une Association Syndicale Libre (ASL).

En conséquence, monsieur le Maire sur avis des services préfectoraux soumet à l'approbation du conseil municipal :

- L'annulation de la délibération n°11-06-2024 portant autorisation de cession des n°15, 17 et 19 de la rue de l'église
- Le remplacement de cette délibération du 19 juin 2024 par la présente

Par ailleurs, monsieur le Maire expose que le diagnostic assainissement du logement n°12 est non conforme en ce qui concerne l'évacuation des eaux du ballon d'eau chaude, et que la VMC collective du bâtiment n°17 est hors service.

Une demande de devis a été réalisée afin de remédier à ces dysfonctionnements, toutefois considérant la date prévisionnelle de vente, les travaux interviendraient à postériori de celle-ci.

Le conseil municipal après délibération

**Annule** la délibération n°11-06-2024 portant sur le même objet et nécessitant d'être revue pour les raisons explicitées plus haut

**Fixe** le prix de vente des biens décrits ci-dessus à 340 000€ nets vendeur.

**Précise** que la vente se fera au profit de la société dénommée SCI BLP INVEST domiciliée 29 rue du châtelet 35 560 Bazouges la Pérouse

**Précise** que la vente se fera aux conditions suivantes :

- Maintien de l'association Tri Maouez dans la salle dite « Salle de La Motte » au rez-de-chaussée du n°17 pendant une durée ne pouvant être inférieure à 3 années ; sauf désordre majeur
- Maintien de l'ensemble des montants de location des logements pratiqués à la date de la vente avec une possibilité de révision en juillet de chaque année, basée sur les variations du coût de la construction publié par l'INSEE
- Le loyer fixé pour la salle dite « Salle de la Motte » au rez-de-chaussée du n°17 ne pourra être supérieur à 150€/mois, et ce jusqu'au 31 mars 2026
- Tous travaux liés à la mise en conformité des réseaux d'eau usées seront à la charge du vendeur sous réserve d'un montant de travaux éventuellement nécessaire à la mise en conformité n'excédant pas 20 000€HT.

**Prend acte** du plan de l'Etat Descriptif de Division en volume, du cahier des charges et des servitudes liées ainsi que l'Association Syndicale Libre dressés par le géomètre Prigent & Associé et annexés à la présente délibération

**Autorise** monsieur le Maire à signer les documents susmentionnés

**Prend acte** des travaux à entreprendre à posteriori de la vente

**Autorise** monsieur le Maire ou son représentant à conclure la vente auprès de l'office notarial de Bazouges la Pérouse

**Autorise** monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

**La Secrétaire de Séance**  
**Marie-Claude DURAND**



  
**Le Maire**  
**Pascal HERVÉ**

